

**ARRETE PORTANT INSCRIPTION SUR LE  
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE  
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE  
EXAMEN PROFESSIONNEL  
AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Le Maire de Veigné,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'attestation de réussite à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe établie par Monsieur le Président du CDG 18, avec date d'effet au 06/06/2024,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 21/04/2021,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	LEGRAND Jérôme	01/10/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
<b>Promouvables</b>	0	1
<b>Inscrits</b>	0	1

**Article 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à Veigné, le 4 novembre 2024  
Le Maire,  
Monsieur Patrick MICHAUD

Le Maire,  
○ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
○ informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la publication du présent arrêté.

